



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de l'Atlantique
Division « Action de l'État en mer »**

ERQUY

Commune d'Erquy

Brest et Erquy, le 20 février 2023
N° 2023/015

ARRÊTÉ

Portant abrogation de l'arrêté n° 2023-007 du 18 janvier 2023 réglementant temporairement les activités maritimes dans la baie de Saint-Brieuc pendant les travaux de protection des câbles de raccordement d'un parc éolien en mer.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Le maire d'Erquy,

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-3 et L2213-23 ;

Vu le courriel de RTE en date du 14 février 2023 portant sur la levée des dernières restrictions présentes sur la zone d'atterrissage proche côte ;

CONSIDÉRANT la fin des travaux maritimes de protection des câbles de raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc par l'opérateur RTE ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'arrêté du préfet maritime de l'Atlantique et du maire de la commune d'Erquy n° 2023-007 du 18 janvier 2023 réglementant temporairement les activités maritimes dans la baie de Saint-Brieuc pendant les travaux de protection des câbles de raccordement d'un parc éolien en mer est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique et de la mairie d'Erquy.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et
par délégation,
l'adjoint au préfet maritime chargé de
l'action de l'État en mer

Original signé

Le maire d'Erquy,

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- Ailes Marines SAS
- Capitaineries Saint-Malo, Erquy, Saint-Brieuc - Le Légué, Saint-Quay-Portrieux
- CODIS des Côtes-d'Armor
- SGCD Manche Mer du Nord Atlantique
- Comité départemental des pêches et élevages marins des Côtes-d'Armor
- Comité départemental des pêches et élevages marins d'Ille-et-Vilaine
- Comité régional des pêches et élevages marins de Bretagne
- Capitainerie du port d'Erquy
- Mairie de Saint-Quay-Portrieux
- Capitainerie de Saint-Quay-Portrieux
- CROSS Corsen
- CROSS Jobourg
- DIRM NAMO
- DIRM MEMN
- DREAL Bretagne
- DDTM/DML 22 (pour diffusion aux participants de la CNL)
- DDTM/DML 35
- DDTM/DML 50
- GROUPEGENDEP des Côtes-d'Armor
- GROUPEGENDMARINE Atlantique
- Préfecture maritime Manche - Mer du Nord
- SHOM
- Bureau des îles anglo-normandes

COPIES :

- Mairie d'Erquy
- CECLANT/OPS (TN - TN/INFONAUT - pour diffusion auprès des sémaphores concernés)
- PREMAR ATLANT/AEM [(ADJ AEM - CDIV - EMDD - ASTREINTE AEM - RFO (pour insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique)]
- PREMAR ATLANT/OCR
- archives (dossier d'affaire - AR).